

SOMMAIRE

PAGE 2

- Rentrée 2017 et vies scolaires : état des lieux
- Suppressions des contrats aidés, un coup dur porté aux personnels et à la vie scolaire des élèves

PAGE 3

- Réforme de l'évaluation : rester vigilant
- Non au report des mesures PPCR !

PAGES 4-5

- Un livre événement par un acteur du métier, interview de Régis Rémy

PAGES 6-7

- Concours CPE : une mise en conformité toujours urgente !
- 250 postes de CPE et après ?
- Formation : un dossier toujours d'actualité

PAGE 8

- Le SNES-FSU à l'écoute des CPE : bientôt une enquête nationale
- Informations site national, page Facebook, appel à syndicalisation

Ont participé à la rédaction de ce 8 pages

Pascale Balestrat, Jean-Marie Barbazanges, Maeva Bismuth, Jean-Michel Gouezou, Philippe Guingand, Valérie Héraut, Clarisse Macé, Olivier Raluy, Alfred Zami.

Invité :

Régis Rémy, auteur de *Conseiller Principal d'Éducation : Repères pour une histoire (1945-1993), acteurs et événements*



Pour nous contacter

cpe@snes.edu

CPE

Une rentrée sous le signe des mobilisations

L'été a été riche en annonces et décisions gouvernementales mettant à mal notre modèle social : réduction des dépenses publiques, réforme du code du travail sans débat démocratique dans le sens de toujours plus de précarité. Pour la Fonction publique, le gouvernement reprend de vieilles recettes : suppression de 120 000 postes sur le quinquennat, gel du point d'indice, augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence, incertitudes sur le PPCR... Il poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-e-s et les retraité-e-s.

Dans l'éducation, la rentrée 2017 est marquée par la hausse des effectifs élèves. Les 4 400 emplois créés ne permettent pas d'accueillir 50 000 élèves supplémentaires dans le secondaire, essentiellement en Sixième et Terminale. Les classes sont très chargées, les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels dégradées. Les vies scolaires ne sont pas épargnées avec la suppression de milliers de contrats aidés. Pour la catégorie, l'actualité reste toujours et encore le manque de CPE malgré des besoins éducatifs croissants.

L'engagement du SNES-FSU pour faire évoluer le référentiel de compétences de 2013 et actualiser la circulaire de missions a conforté la reconnaissance des fondamentaux éducatifs du métier.

« Métier qui au fil des ans s'est rendu indispensable au système éducatif et à la réussite des élèves » selon l'analyse de notre camarade Régis Rémy, invité de ce numéro. La carrière, l'évaluation des personnels sont redessinées. Intégrer dans les pratiques, à tous les niveaux de l'institution, la dynamique des avancées de la circulaire de missions est une bataille d'actualité pour les CPE, qui pourront toujours compter sur le SNES-FSU. L'adaptation des attendus de concours et des contenus de formation y prend une acuité majeure. Le SNES-FSU continuera à porter ses revendications pour le système éducatif. Il travaillera à construire avec les autres fédérations de fonctionnaires une mobilisation forte contre cette politique d'austérité et de casse sociale. ■

Xavier Marand, secrétaire général adjoint

Valérie Héraut, Olivier Raluy, secrétaires de catégorie

État des lieux

Au gré des alternances (ou semi-alternances), les rentrées se suivent et finissent par se ressembler avec leur lot d'annonces ministérielles. Celle-ci n'échappe pas à la tradition. Florilège.

Collège, un assouplissement de la réforme mais peu de moyens

L'enterrement de la réforme du collège a été annoncé à grand renfort de médias suite à l'arrêté du 16 juin 2017. Dans les faits, les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'accompagnement personnalisé (AP) sont simplement assouplis. La liste des huit thématiques des EPI est supprimée et un seul devient obligatoire avant la fin du collège.

Malgré un retrait relatif de ces dispositifs, il convient de rester prudent. Parcours citoyen, conseil de la vie collégienne, enseignement moral et civique... sont toujours d'actualité. La litanie d'injonctions que nous avons connue ne manquera pas, cette année encore, de questionner les conditions d'exercice, voire la faisabilité du métier de CPE tant le manque de personnel vie scolaire est criant.

« Devoirs faits », une mesure en trompe-l'œil

Ils commenceront après les vacances d'automne et ne concerneront que les élèves volontaires. La mise en place du dispositif risque bien de s'inscrire dans une précipitation qui entraîne toutes les astuces d'affichage. Les études montrent pourtant que l'accompagnement scolaire, pour être efficace, ne doit se concevoir qu'en étroite liaison avec les apprentissages en classe. Nous ne pouvons que redouter la multiplication de bricolages

locaux à moindres coûts, dont le recours aux « volontaires du service civique » ne sera pas le moindre. En tout état de cause, il est hors de question que l'appel éventuel aux services d'AED vienne encore amoindrir des moyens qui ne permettent déjà pas d'assurer de bonnes conditions d'encadrement et de surveillance.

Lycée : le baccalauréat et les affectations post-bac en question

30 500 élèves supplémentaires sont attendus en lycée général et technologique



avec une augmentation significative en Terminale (génération 2000) et un accroissement des effectifs par classe plus particulièrement marqué sur le niveau Seconde, où 35 est hélas devenu la norme pour dénombrier les élèves. En Terminale, s'ajoute à la poussée démographique l'effet non négligeable du droit au redoublement après un échec au baccalauréat, qui génère des effectifs bien au-delà de 35

mais aussi à géométrie variable par le jeu des dispenses de cours. Les dotations en AED et CPE sont loin de suivre la même évolution.

Les déclarations sur une réforme du bac se multiplient à la faveur de la crise des affectations post-bac (87 000 bacheliers sans affectation dans le supérieur à l'issue du troisième tour d'APB). Le ministère déclare vouloir « muscler » le baccalauréat pour en faire un « tremplin » vers les études supérieures tout en souhaitant sa simplification (quatre épreuves terminales et le reste en contrôle continu, le tout assorti d'une évaluation des prérequis à l'entrée à l'Université). Là aussi la vigilance s'impose pour garder au bac son caractère d'examen national et de premier grade universitaire.

Des personnels d'éducation toujours en nombre insuffisant

Les 250 postes créés en 2017 constituent une avancée qui demeure bien insuffisante pour répondre aux besoins de cette rentrée. Le manque de titulaires persiste, le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et le recours aux contractuels explose. Plus que jamais, l'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement et un travail collectif facilité. Les créations de postes de CPE et la relance des recrutements sont urgentes. Le SNES-FSU continuera de mener la bataille sur ce dossier de l'emploi. ■

Suppressions des contrats aidés, un coup dur porté aux personnels et à la vie scolaire des élèves

Beaucoup d'établissements se sont vu notifier la veille de la rentrée de nombreuses suppressions d'emplois aidés. C'est en tout pas moins de 23 157 suppressions sur le plan national. Les seuls emplois pérennisés pour cette année sont les emplois d'aide aux élèves en situation de handicap.

Si le SNES et la FSU ne sont pas favorables aux emplois précaires et demandent la transformation de ces emplois aidés en postes d'Assistants d'éducation pour ceux implantés en vie scolaire, leur suppression pure et simple est un coup très dur porté aux établissements scolaires. La surveillance et l'encadrement des élèves vont en souffrir et les conditions de travail des CPE et des Assistants d'éducation vont se détériorer. La suppression de ces emplois met au chômage des personnels à la

situation déjà bien fragile. Ce n'est pas acceptable. Un puissant mouvement de grève s'est ainsi déclenché début septembre dans les établissements de Martinique pour s'opposer à ce drame à la fois éducatif et social (920 contrats aidés l'an dernier et 380 en cette rentrée).

Pour la FSU, les personnels en contrat aidé doivent pouvoir bénéficier d'une réelle formation pendant le temps de leur contrat, de la durée maximale de contrat prévue et avoir des garanties de retour à l'emploi, en les aidant à évoluer vers des métiers de la Fonction publique, stables et pérennes. Dans de nombreuses académies, le SNES et la FSU organisent l'action. Consultez les sites académiques et soyons nombreux à nous mobiliser.

Rester vigilant

La réforme de l'évaluation qui entre en application en cette rentrée 2017 comprend « un accompagnement tout au long du parcours professionnel » et des « rendez-vous de carrière ». Le document ministériel de cadrage des rendez-vous de carrière (« Guide du rendez-vous de carrière ») réaffirme le principe de l'accompagnement tout au long de la carrière qui peut être individuel ou collectif, la fin de la notation et des trois rythmes d'avancement. Il expose les trois rendez-vous de carrières instaurés pour « apprécier la valeur professionnelle » aux 6^e, 8^e et 9^e échelons. Il en précise le déroulé ainsi que le calendrier. Il indique les agents concernés et les objectifs de ces rendez-vous, les étapes (phase de préparation, contenu, compte rendu, voies de recours), l'articulation avec les campagnes d'avancement et l'outil de gestion. Il comprend six annexes dont l'annexe 3 qui reprend les différentes grilles de compte rendu (arrêté du 5 mai 2017) et l'annexe 6 le référentiel de compétences de 2013.

Un « document de référence de l'entretien » non obligatoire

Ce document (annexe 4) est une aide à la préparation des entretiens. Lors des ultimes discussions de juillet, le SNES-FSU s'est opposé avec succès au projet initial du ministère de rendre obligatoire la transmission du document de référence aux évaluateurs en amont des entretiens. Il ne saurait être question d'un rapport d'activité qui plus est obligatoire, ni d'une auto-évaluation. Ce document a pour fonction de cadrer les entretiens sans contraindre les personnels : il constitue une trame des entretiens, sans obligation de le remplir et encore moins de le communiquer aux évaluateurs.

CPE, une évaluation qui doit rester centrée sur le cœur des missions

Pour les CPE, le rendez-vous de carrière comprend « une inspection en situation professionnelle », deux entretiens, l'un avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et l'autre avec le chef d'établissement. Pour le SNES-FSU, situation professionnelle ne peut rimer avec observation d'une séquence éducative devant élèves à l'instar de l'inspection en classe d'un enseignant. Elle serait trop restrictive, voire artificielle, pour rendre compte de la variété et de la richesse du travail éducatif.

Le nouveau dispositif doit poser une expertise du métier donnant tout son rôle à l'IPR, en permettant un regard sur le cœur de la



© Jane / Fotolia.fr

pratique professionnelle qui sorte le CPE du tête-à-tête avec le chef d'établissement. La nécessité d'une inspection spécifique issue du corps en retrouve une actualité d'autant plus urgente. Elle serait, par la construction progressive d'une réelle expertise du métier, à même de protéger les CPE des dérives toujours possibles du management local.

Le SNES-FSU aux côtés des CPE

Si vous avez été informé, via votre messagerie professionnelle et I-Prof, de la programmation d'un rendez-vous de carrière pour 2017, n'hésitez pas à nous contacter pour toute aide et conseils. Le SNES-FSU est dès maintenant vigilant aux côtés de la profession quant aux modalités d'application et au respect des attendus du métier.

Les enjeux de la période qui s'ouvre sont essentiels pour transformer en profondeur une évaluation professionnelle encore trop caricaturale, redonner aux corps d'inspection leur fonction de conseil et manifester concrètement aux collègues la confiance de l'institution. Le SNES-FSU y prendra toute sa place dans les mois à venir. ■

Pour plus d'informations : www.snes.edu/Le-Portail-des-promotions-et-de-l-evaluation.html

Non au report des mesures PPCR !

Le gouvernement a annoncé son intention d'allonger le calendrier PPCR. Pour le SNES-FSU, un report des mesures n'est pas acceptable. L'État doit respecter ses engagements et ne pas chercher à vider les mesures de leur sens. Pour l'heure, les points suivants sont actés :

► **Reclassement dans la nouvelle carrière au 1/09/2017** : nous sommes tous concernés. Le gain en avancement est soit immédiat et effectif sur la paye d'octobre, soit se produira à raison de

la durée raccourcie de l'échelon de reclassement.

► **Mise en œuvre du principe selon lequel « tout fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades »**. Un barème national est en cours d'élaboration par le ministère et le SNES-FSU reste vigilant. Il continuera son action pour que ce barème permette au principe de devenir réalité.

► **Nouveau débouché de carrière, la classe exceptionnelle, créée au 1/09/2017 et**

accessible aux collègues hors-classe. Ni le calendrier ni les modalités n'ont encore été annoncés. Deux campagnes de promotion devraient avoir lieu au cours de cette année scolaire, l'une pour un premier contingent de promotions rétroactives au 1/09/2017, l'autre pour les promotions au 1/09/2018.

Le SNES-FSU veillera à ce que les promotions effectuées bénéficient en priorité aux collègues les plus proches de la retraite.

Un livre événement pa

Entretien avec Régis Rémy qui publie *CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION*



Dans son ouvrage, Régis Rémy fait sienne l'expression « Comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va » et revisite les liens entre le métier de CPE et son histoire. À l'appui d'un corpus documentaire le plus souvent inédit et de portraits d'acteurs trop méconnus, il montre en quoi ce métier s'est, au fil des ans, rendu indispensable au système

ces idées sont reprises par certains mouvements de la Résistance et syndicaux (la CGT), mais aussi par de nombreuses personnalités ayant refusé de faire allégeance à Vichy. Les premiers gouvernements mettent en place une politique de prise en charge éducative de la jeunesse.

C'est dans ce contexte qu'un certain nombre de centres d'apprentissage, alors dotés d'une relative autonomie, « inventent » le conseiller, organisent les vacances et les activités périscolaires voulues comme moyen d'éducation.

affectent le métier (fin des internats, circulaire sur la Vie Scolaire en collège jamais appliquée...). La décentralisation, l'autonomie des établissements et la diversification du recrutement des IPR de vie scolaire achèvent ce changement d'attitude. Aller plus loin serait difficile mais on peut observer le cursus initial de nombre de ses membres (formation littéraire ou humaniste, provisorat, sensibilité aux questions de l'éducation). Aujourd'hui, le statut de l'IG semble davantage tributaire du politique.

L'US : *Ton livre « s'arrête » à 1993, avec l'entrée en IUFM : pourquoi ce choix alors que le métier a continué de traverser bien des soubresauts au long des années 2000 ?*

R. R. : L'année 1993 est un repère fort. Elle peut tout d'abord être considérée comme l'aboutissement du processus qui conduit au métier de conseiller en réunissant les conditions d'une formation de haut niveau dans un lieu commun avec les enseignants, une demande visionnaire posée dès son origine. La question d'un métier contribuant à la démocratisation est enfin tranchée par les textes de 1982 et 1989. Une phase d'évolutions socioprofessionnelles fortes se clôt : un seul corps, statut comparable aux professeurs, féminisation, etc. Second aspect repère, celui du renouvellement de l'environnement de travail sous les effets de la massification :

majorité des emplois en collège, diminution de l'internat, nouveaux publics lycéens, droits des élèves et éducation à la citoyenneté, etc. L'histoire ne s'achève pas en 1993 mais les données majeures de son exercice sont désormais réunies. Cette très longue période est à elle seule l'illustration des nombreux obstacles rencontrés par la profession.

L'US : *Quel est le résultat de tes recherches sur l'origine du terme « conseiller d'éducation ? »*

Régis Rémy : L'idée d'un « conseiller d'éducation » est mise en œuvre dès 1945 dans certains centres d'apprentissage. Elle résulte de la convergence de thèmes présents à la période du Front Populaire (1936) et de sa réflexion sur l'école. Les notions de prise en compte de l'élève, de démocratisation scolaire, de formation globale (savoir, culture et citoyenneté) y sont dès cet instant associées.

L'US : *Au-delà des personnalités fortes évoquées, quelle a été la place des mouvements d'éducation populaire dans la construction du métier ?*

R. R. : L'éducation populaire s'est développée au XIX^e siècle. Au cours de mes recherches, j'ai été impressionné par l'ampleur de ce mouvement qui entend éduquer la classe ouvrière par l'école, « l'éducation permanente » et l'accès à la citoyenneté. Les mouvements de jeunesse et du scoutisme, confessionnel ou laïc (et même politique) qui depuis les années 20 se sont développés (les Éclaireurs de France), sont partie prenante de ce courant dont les CEMEA sont issus. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale

L'US : *Quel rôle a joué l'Inspection Générale Établissement et Vie Scolaire (IG-EVS) dans l'accompagnement de la construction de l'identité professionnelle des CPE dans les années 50-70 ? Comment expliques-tu l'éloignement progressif de cette IG-EVS avec les acteurs du terrain ?*

R. R. : Le rôle de l'IG s'inscrit dans le mouvement général de rénovation de l'école apparu à la fin de la guerre. Son implication pour mettre un terme au surveillant général au profit d'un métier de l'éducation est totale jusqu'en 1972. Au début des années 70, la volonté de retour à l'ordre prônée par le gouvernement post-1968 change la donne. L'inspection générale n'en contribue pas moins aux questions de formation et à la rédaction de l'acte de naissance du métier : la circulaire de 1982. À partir de ce moment, le courant historique se perd progressivement et aucun indice ne montre une volonté de donner un second élan pour penser les dimensions nouvelles qui

« L'idée d'un conseiller d'éducation est mise en œuvre dès 1945 »

Par un acteur du métier

Animation Repères pour une histoire (1945-1993) - Acteurs et événements.

éducatif et à la réussite des élèves. Plus qu'un livre sur l'histoire de la profession, c'est une analyse pertinente de ses fondements éducatifs. Au fil des pages, l'apport des mouvements d'éducation populaire, celui des « pionniers-défricheurs », qu'ils soient professionnels, syndicaux ou institutionnels, à la construction de l'identité professionnelle est mis en lumière. En guise d'épilogue, l'auteur cerne quels sont désormais les enjeux qui s'ouvrent aux CPE, à l'heure où les derniers textes réglementaires devraient permettre de conforter l'assise d'une profession toujours en quête de (re)-connaissances.

L'US : *Que se passe-t-il après 1993 ?*

R. R. : Une autre phase s'ouvre, marquée par les alternances politiques et révélatrice de fragilités persistantes. Les CPE sont les premiers témoins d'une école en crise : réussite au bac en panne, mobilisations lycéennes (Contrat d'Insertion

Professionnelle, réformes Allègre, loi Fillon, Contrat Première Embauche...) et dans certains établissements irruption massive des questions sociales. L'institution leur porte intérêt à travers des textes ou rapports (C. Care 1994 ; R. Blanchet 1998 – Vie de l'élève ; Débat sur l'École 2003). Le statut nouveau des personnels de direction et l'émergence d'un discours managérial coïncident alors avec la tentative de réorienter les CPE dans l'espace de direction.

L'US : *Tu dis que pour la première fois il y a continuité entre les textes réglementaires de 1982 et ceux de 2013-2015. Quelle importance cela a-t-il à tes yeux ?*

R. R. : L'évolution du surveillant général vers le métier de CPE est parfois présentée suivant une « logique lissée » de quatre textes successifs, mais cette présentation est insuffisante. Ceux de 1958 et 1965 introduisent des évolutions générales mais restent bien en deçà des attentes des courants rénovateurs de l'école et des organisations syndicales des surveillants généraux de Collège d'Enseignement Technique (circulaire et statut nouveau). Après la création du corps, la circulaire de 1972, récusée dès sa sortie, provoque une controverse durable qui conduit les CPE à définir leur activité professionnelle en lien avec les professeurs.

Seul le texte de 1982 établit un consensus par son centrage sur l'élève. Très ouvert dans ses interprétations, son élaboration à la fin des années 70 signi-

fie pourtant : internat, lycée (professionnel et polyvalent), homme... Le texte de 2015 mérite d'autres analyses mais en revendiquant sa filiation avec la circulaire de 1982, il apparaît comme le premier à conforter dans un contexte consensuel l'ancrage identitaire défini précédemment.

L'US : *Quels sont les enjeux et perspectives pour le métier après 2015, au-delà des revendications corpo ?*

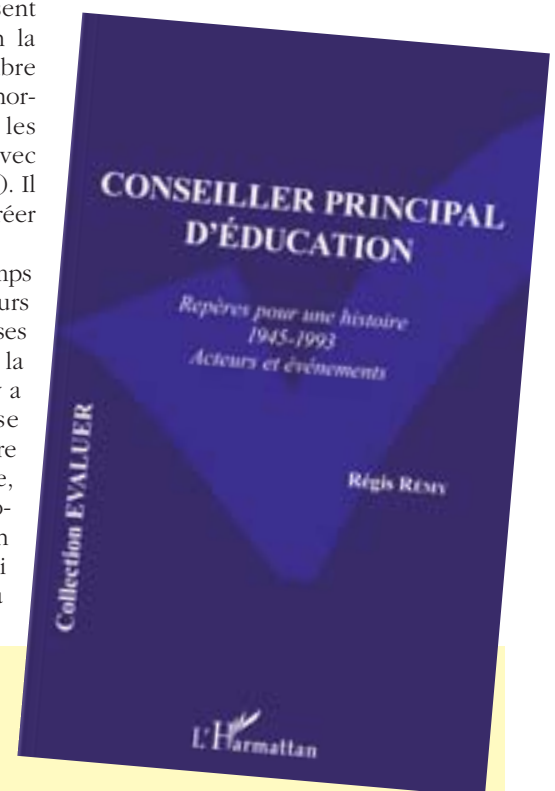
R. R. : Trois domaines me paraissent d'une grande priorité : régler enfin la question, lourde de sens, du nombre d'élèves par CPE, (dans un collège « normal », comment embrasser toutes les dimensions éducatives du métier avec plus de 400 élèves en responsabilité ?). Il est clair que le gouvernement doit créer quelques milliers de postes.

Ce livre montre comment au fil du temps les CPE ont affronté seuls, avec leurs syndicats, des périodes de controverses pour affirmer leur identité. Face à la solitude (relative) qui est la leur, il y a une nécessité absolue que les CPE se regroupent et se dotent d'une structure de type association professionnelle, qui soit légitime aux yeux de la majorité, pour réfléchir et prendre en main le métier et ses évolutions. Même si les choses ont progressé du côté de la

reconnaissance de leur activité, ils sont, encore pour un certain temps, les mieux à même de cerner leurs problématiques professionnelles. Ils ont ainsi besoin d'un corps « d'experts » qualifiés, issus de leurs rangs pour clarifier et mettre en œuvre les principes élémentaires d'une formation et d'une pédagogie du « conseiller en éducation ».

Je n'oublie pas enfin la nécessité qu'ils s'appuient sur des organisations syndicales enseignantes pour faciliter l'existence d'un travail en commun avec les enseignants. ■

« Les CPE sont les premiers témoins d'une école en crise »



Régis Rémy est diplômé de Lettres Modernes et de Sciences de l'Éducation. Il a été CPE dans divers établissements de l'académie de

Caen et formateur à l'ÉSPÉ pendant 20 ans. Il a contribué à la fin des années 80 à l'animation dans cette académie d'un groupe de réflexion chargé de la formation continue des CPE. Il a publié (avec P. Sérazin et C. Vitali) en 2000 aux PUF *Les Conseillers Principaux d'Éducation* et coordonné *CPE : regards sur le métier* (ADAPT, 2008). Il a enfin été un élu du personnel et un militant actif du secteur CPE du SNES-FSU durant de longues années.

Une mise en conformité toujours urgente !

Dans ses publications, le SNES-FSU a dénoncé la parution de la définition des épreuves du concours externe sans concertation et trois mois avant la publication du référentiel de compétences de juillet 2013. Le seul argument du ministère était à l'époque celui de l'urgence de la mise en place des ESPÉ. Circonstance aggravante, cette définition n'a pas été revue suite à la parution de la circulaire de missions de 2015. Revenu à de multiples reprises sur le sujet, le SNES-FSU avait même obtenu, après une audience ministérielle, la mise en place d'un groupe de travail... qui n'a jamais été réuni. Force est de constater que le dossier est en panne et le décalage patent entre les épreuves de recrutement et les attendus de métier portés par la circulaire de 2015.

Des épreuves écrites hors sujet

Les sujets proposés lors des premières sessions portent évidemment l'empreinte de ce décalage qui se traduit entre autres par des exigences de professionnalisation hors de portée des acquis des candidats à ce moment de leur formation. C'est ainsi le cas de la note de synthèse, épreuve emblématique des concours administratifs, qui échappe à la professionnalité éducative des CPE. Les contradictions inhérentes à la première épreuve d'admissibilité ne sont pas en reste. La maîtrise de connaissances en psychologie, sociologie, philosophie ou histoire de l'éducation a pour fonction de permettre au CPE d'asseoir son intervention auprès des élèves et des familles dans des situations éducatives complexes. Savoir ainsi que pour Platon ou Kant, « discipliner, c'est mettre en ordre son activité pour accéder à la liberté et à l'autonomie », permet au professionnel de donner du sens à son action, en appréhendant la portée du concept de discipline. Au vu des questionnements des dernières années, on est en droit de se demander le sens donné à cette épreuve de « maîtrise des savoirs académiques »...

Des épreuves d'admission présentant les mêmes limites

Si l'entretien sur dossier semble progressivement trouver son équilibre, la difficulté de sa problématique témoigne d'une exigence de professionnalité sans doute excessive à ce niveau de formation. La dichotomie de l'épreuve de mise en situation professionnelle reste sa plus grande faiblesse. Déséquilibre des deux



© Olivier Teylaud

temps de l'épreuve avec un entretien exagérément long et déstabilisant, aléas du lien entre dossier préparé et questions posées en sont la caractéristique principale. Les épreuves d'admission présupposent enfin des candidats dotés d'une culture professionnelle déjà solide (là aussi excessive) et ne permettent pas de les discriminer de façon pertinente.

Des rapports de jury inquiétants

On est loin de tout cela dans les attendus de correction portés par les rapports de jury. Sont au contraire valorisés le « positionnement du CPE

comme cadre de l'ÉN » et convoqués tous les poncifs du néo-management que la parution des textes réglementaires de 2013 et 2015 devrait permettre de réduire au silence. Souvent réduits à un long plaidoyer pour la mise en œuvre des réformes en cours ou des expérimentations en vogue, ces orientations de correction feignent d'ignorer les gestes professionnels fondamentaux des CPE comme l'écoute des élèves ou l'entretien d'aide. Comme si, quelque part, un « noyau dur » de résistance, n'admettant pas que le métier soit autrement défini aussi bien en 1982 qu'en 2015, cherchait à ne recruter que des CPE maillons zélés d'un système managérial.

Le SNES-FSU à l'initiative

Pour sortir de l'impasse et mettre le concours en adéquation avec les derniers textes réglementaires, le SNES-FSU considère qu'il faut chercher une articulation équilibrée entre savoirs académiques et professionnalisation. Il s'agit aussi de tenir compte du recrutement en M1 et des éléments de préprofessionnalisation qui jalonnent la formation en L3 et M1. Le SNES-FSU fait donc des propositions en ce sens tant sur la nature des épreuves que sur les jurys : expertise, équilibre de la composition et ouverture impérative aux universitaires. Outre la réduction du programme (les grands domaines de celui de 2002 étaient déjà amplement suffisants), celle de la bibliographie (21 titres en 2004 et revenue à plus de 70 titres, et encore jugée « non exhaustive » !) doit faire partie des objectifs. Le concours CPE ne saurait davantage rester en l'état car les enjeux ne sont pas minces pour la formation, l'entrée dans le métier et son exercice futur. ■



250 postes de CPE et après ?

Pour la rentrée scolaire, le ministère a créé 250 postes de CPE. Nous aurions pu nous réjouir de ce timide effort si :

- ▶ les 250 postes avaient été réellement implantés dans les établissements scolaires. En réalité, certains emplois ont encore été destinés à compenser un surnombre budgétaire que nous continuons à contester ;

- ▶ les rectorats n'implantaient pas des demi-postes de CPE pour faire face aux besoins et obligeant ainsi des CPE à exercer sur plusieurs établissements au mépris du cadre statutaire ;

- ▶ les 250 postes avaient pu répondre à l'urgence des besoins des établissements scolaires liée aux effectifs pléthoriques, ou à la non prise en compte des internats scolaires dans les dotations ;

Un dossier toujours d'actualité

Depuis 2013 et la réforme Peillon, la formation initiale suit le principe de préparation au concours en Master 1 et de professionnalisation en Master 2. Cette deuxième année partagée entre l'ÉSPÉ et le stage en responsabilité en établissement à mi-temps est très lourde.

Faute de cadrage national des ÉSPÉ sur les contenus et les horaires des masters, la réforme de la formation a entraîné de fortes disparités entre académies. La structure des masters est insatisfaisante compte tenu de la place du concours qui pèse sur les contenus en portant préjudice à la préparation simultanée du master et du concours. Les contenus doivent se référer au référentiel de 2013 et à la circulaire de missions de 2015. Mais la vision du métier véhiculée par certaines ÉSPÉ reste marquée du sceau du néomanagement, le discours tenu est encore souvent celui du CPE « chef de service », « membre de l'équipe de direction »...

Le temps de travail des stagiaires (formation + service) reste démesuré, générant d'autant plus d'épuisement qu'ils sont sou-

mis à des évaluations infantilisantes. Le service en responsabilité devrait être limité à un tiers temps, soit 12 heures, pour que cette année soit pleinement consacrée à la formation, et les stagiaires devraient être affectés sur le service de leurs tuteurs, ainsi déchargés. Certains stagiaires, en particulier adaptés, sont contraints de suivre des formations du M2MEEF sans prise en compte de leurs acquis ni besoins. Le volume réduit du temps de formation génère de fait une surcharge de travail personnel et de pression auprès des stagiaires, ne permettant aucun travail de recherche.

Pour de meilleures conditions de stage

Utilisés comme moyens d'éducation, les stagiaires sont affectés en fonction des

besoins académiques, ce qui entraîne une dégradation de leurs conditions d'affectation. Du fait du maintien hors barème des stagiaires inscrits en M1, l'obtention de l'académie d'origine devient de plus en plus difficile pour les lauréats participant au mouvement interacadémique et donne lieu à des situations inextricables, en particulier familiales !

Le SNES-FSU continue de réclamer la réduction du stage en responsabilité en établissement à un tiers temps, le financement des études (bourses, aides, pré-recrutements) menant à un concours placé après le M2, afin de développer une formation sur plusieurs années avec préprofessionnalisation possible dès la licence et prise en compte réelle de la diversité des parcours antérieurs. ■

Echaniz Inaki, CPE dans l'académie de Créteil, précédemment stagiaire dans l'académie de Bordeaux, témoigne

« Mon année de M1 s'est bien passée, avec une équipe de formateurs aguerris, des cours intéressants, une bonne préparation au concours avec des entraînements aux épreuves.

Le responsable de la formation ainsi que les deux formateurs CPE ont changé entre mon M1 et mon M2 après avoir refusé la diminution des horaires du Master MEEF.

Mon année en M2, avec des semaines partagées entre l'établissement et la formation à l'ÉSPÉ, a été beaucoup plus compliquée. Cela s'explique par de nombreux dysfonctionnements, des cours moins enrichissants, des emplois du temps modifiés sans avertissement aux intéressés, et un stress permanent concernant la titularisation parfois proche du chantage.

Le tronc commun, enjeu majeur de la formation devant permettre une connaissance mutuelle et un travail avec l'ensemble du corps enseignant, était déconnecté de notre réalité de terrain.

Les formateurs ne savaient pas ce que faisait un CPE ou ils nous ignoraient.

Les autres cours, comme le Projet Personnel Numérique, me paraissaient très décalés par rapport à notre métier. En revanche, les moments de la formation pris en charge par les formateurs CPE, avec des analyses de pratiques et des échanges entre stagiaires, m'étaient des plus utiles.

Mon année de stage a donc été éprouvante avec un nombre important de travaux à rendre, en plus du stage en établissement, et par les diverses tensions que j'ai ressenties. Pour autant, cela a aussi permis de nous soutenir mutuellement grâce au bon esprit de groupe entre stagiaires. Cette situation à l'ÉSPÉ s'explique sûrement par le manque de moyens humains et financiers. La politique de rigueur budgétaire doit cesser pour une formation digne de ce nom, permettant l'épanouissement professionnel et personnel des stagiaires et néotitulaires. »

► les créations avaient été suivies d'une ouverture massive de postes aux concours. En effet, cette carence des recrutements qui perdure a laissé de nombreuses chaises vides dans de nombreux endroits (à Bordeaux, 17 postes de CPE sont restés vacants après le mouvement).

Dans de nombreuses académies, les postes de TZR disparaissent les uns après les autres et le recours aux contractuels ne devient

malheureusement plus une exception. Par exemple, dans l'académie de Lille, 49 postes sont sans titulaire avec seulement 3 TZR pour couvrir l'ensemble de l'académie. À la rentrée scolaire, près de 12 % des postes de cette académie ont donc été pourvus par des contractuels, peu ou pas formés. Le SNES-FSU continue à exiger des créations de postes de CPE en nombre suffisant (un CPE pour 250 élèves) accompagnées

d'une ouverture massive de postes aux concours. Sans cela, toute « création d'emploi » ne demeurera qu'un simple effet d'annonce dépourvu de réelle ambition éducative.

Les orientations de la circulaire de 2015 exigent à l'inverse que soit mise sur la table la question de l'adéquation entre le nombre de postes de CPE et la faisabilité du métier dans toutes ses dimensions.



Le SNES-FSU à l'écoute des CPE : bientôt une enquête nationale

Les CPE savent ce que leur métier doit au SNES-FSU, combien son poids est déterminant dans la construction progressive de l'identité professionnelle. Sa détermination a encore été décisive ces cinq dernières années, de même que son action. Il s'agissait de mettre un coup d'arrêt à plus de dix ans de dérives « managériales ». L'engagement du SNES-FSU pour faire évoluer le référentiel de compétences de 2013 et actualiser la circulaire de missions parue en août 2015 a conforté la reconnaissance des fondamentaux éducatifs du métier. Cette même détermination a permis lors des récentes discussions sur l'évaluation de limiter la part trop importante laissée au chef d'éta-

blissement. Mais l'action à mener pour une meilleure adéquation entre métier prescrit et métier réel, pour un CPE concepteur de son activité, reste plus que jamais d'actualité en cette période lourde d'incertitudes.

Poursuivre l'action syndicale pour le métier avec les CPE

Bien des mobilisations sont encore nécessaires : sur la formation initiale et continue, les concours, l'évaluation, les conditions de travail et d'exercice du métier...

Tout au long de ces cinq années, le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire de la catégorie, a tenu la profession informée, l'invitant à prendre part pleinement au

débat démocratique sur le sens du métier et ses évolutions.

Fidèle à ses habitudes d'échanges, le SNES-FSU vous adressera dès décembre prochain un questionnaire visant à faire un point d'étape sur le métier et recueillir vos attentes, vos constats, vos priorités. Vous recevrez prochainement un lien, que vous soyez syndiqué-e ou non, vous donnant accès au questionnaire en ligne. Ce travail en direction de la profession sera un appui pour « faire vivre » la circulaire de 2015, désormais boussole professionnelle, comme nous l'avons fait pour celle de 1982. Réfléchir, agir, proposer en toute transparence, telle est notre conception de l'activité syndicale. ■

Retrouvez-nous sur :

- ▶ **le site national** : www.snes.edu → rubrique CPE
- ▶ **Facebook** : la page est régulièrement actualisée par des informations nationales ou académiques. Elle est également participative, chaque collègue inscrit-e peut aussi diffuser une information qu'il/elle juge intéressante, elle n'est visible que par les membres du groupe. Pour vous inscrire, c'est simple : avoir une page Facebook, rechercher la page CPE du SNES-FSU et demander à adhérer au groupe (paramètre de confidentialité : groupe fermé et modéré). Inscrivez-vous : www.facebook.com/groups/CPE.SNES

Adhérez et faites adhérer au SNES-FSU

Le SNES-FSU est le syndicat le plus représentatif dans le second degré. Majoritaire dans les collèges et les lycées généraux et technologiques, il se nourrit des opinions de ses adhérents. Se syndiquer au SNES-FSU, c'est pouvoir bénéficier de tous les services du syndicat, avoir la garantie de conseil, d'aide et de soutien. C'est prendre part aux débats de la profession sur les carrières, le sens et l'avenir du métier, sur le système éducatif. C'est s'engager pour une école plus juste. Pour adhérer : www.snes.edu